

GARDIENNAGE CP 317: HEURES CONTRACTUELLES 2025

- Le travailleur doit recevoir son planning initial entre le 22 et le 25 du mois précédent.
- Le planning de base mensuel correspond en principe au nombre d'heures contractuelles. En raison des besoins opérationnels, le planning peut varier entre le nombre d'heures contractuelles moins 15 et 175 heures.
- Les prestations au-delà de 175 heures ne peuvent se faire que sur base volontaire.
- Pour limiter le nombre de changements de planning, à partir du quatrième changement, à la demande de l'employeur et au cours du même mois, vous avez en principe droit à une prime pour la prestation modifiée/nouvelle prestation de 0,5821 € par heure (montant à partir du 1er juin 2024 - indexable en même temps que les salaires).
- Le travailleur qui, sur la base de ses heures contractuelles, dispose d'un planning incomplet, est tenu de répondre au rappel pour une prestation après plus de 48 heures.

Vous pouvez trouver **les heures contractuelles pour les travailleurs temps plein pour 2025** ci-dessous:

régime 6 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures	régime 5 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	26	160h25	janvier	22	162h48
février	24	148h05	février	20	148h00
mars	26	160h25	mars	21	155h24
avril	25	154h15	avril	21	155h24
mai	25	154h15	mai	20	148h00
juin	24	148h05	juin	20	148h00
juillet	26	160h25	juillet	22	162h48
août	25	154h15	août	20	148h00
septembre	26	160h25	septembre	22	162h48
octobre	27	166h36	octobre	23	170h12
novembre	23	141h55	novembre	18	133h12
décembre	26	160h25	décembre	22	162h48
Communauté flamande en juillet	25	154h15	Communauté flamande en juillet	21	155h24
Communauté française en septembre	25	154h15	Communauté française en septembre	21	155h24
Communauté germanophone en novembre	22	135h45	Communauté germanophone en novembre	17	125h48

Prenez contact avec votre délégué(e) pour toutes questions supplémentaires concernant votre planning.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le Facebook FGTB Gardiennage et le site web de la Centrale Générale (www.accg.be), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations récentes concernant le secteur et des liens intéressants.